



INFOS Mouvement 2009 : <http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?rubrique69>

Suite aux déclarations préalables des syndicats (lire la nôtre : <http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?article255>), l'IA a répondu de façon générale :

Nous sommes à une période d'évolution des services de l'état, l'Education Nationale est elle aussi touchée par cette évolution. Une volonté académique forte d'appliquer cette réforme de « modernisation » conduit à l'utilisation d'outils communs (académiques, nationaux). Ce mouvement a été élaboré en application de la circulaire ministérielle, avec des contraintes académiques, les marges de manœuvre sont donc réduites. **Le SE-UNSA a réaffirmé qu'il s'agissait d'un désaïssement des instances paritaires, l'harmonisation ne prenant plus en compte la spécificité de notre département.**

L'IA a expliqué sa méthode : le choix de l'objectivité, de la concertation préalable avec des tentatives de réponses à quelques-unes de nos questions. **Les syndicats ont fait remarqué que, contrairement à ce qui nous avait été dit, tout n'était pas si idyllique chez nos voisins bretons, notamment parce que nos collègues n'avaient pas reçu les infos, parce que des groupes de travail n'avaient pas ou peu été prévus et que les CAPD ne s'étaient pas encore tenues ...**

Nous avons la volonté de répondre aux difficultés, la volonté de faire un mouvement pour les enseignants. C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales a reprécisé ses désaccords sur des points essentiels :

- Une seule phase de vœux
- pas de déclaration d'intention
- La protection des postes fléchés : d'autant plus qu'il s'agit d'une spécificité costarmoricaïne...
- Nomination à TD sur zone géographique
- Nombre de zones.

Seule réponse de l'IA à l'ensemble de ces divergences : une harmonisation académique et des directives nationales. Il souhaite stabiliser des règles en cohérence avec les instructions et en tenant compte de nos remarques. Il envisage une évaluation de ce dispositif afin de le faire évoluer les années prochaines, tant dans sa forme départementale qu'académique.

**Durant cette CAPD, nous avons réitéré les propositions listées ci-dessus mais l'IA les a jugées irrecevables car incompatibles avec le fonctionnement du logiciel, preuve s'il en est que la gestion humaine est dépendante d'une configuration de programme.**

**7 zones géographiques sont donc créées.**

- zone 1 : zone Trégor Ouest
- zone 2 : zone Trégor Esz
- zone 3 : zone Saint-Brieuc
- zone 4 : zone Dinan Nord
- zone 5 : zone Dinan Sud
- zone 6 : zone Centre Bretagne
- zone 7 : zone Centre Ouest Bretagne

Nous avons demandé des précisions sur de nombreux points et obtenu quelques réponses :

- **les postes réseau sédentarisés** : l'IA nous avait dit lors de l'audience aux RASED que ces postes seraient à TD pour les collègues ayant le CAPSH, nous voulions que cela soit clairement dit, ce qu'a fait notre IA.
- **Le fonctionnement du logiciel de traitement du mouvement, notamment pour les nominations sur zone**. Pour ces postes, le traitement sera fait par barème : le poste le moins demandé sera alloué au barème le plus fort. Tout un programme ... Nous avons bien évidemment dénoncé cette mesure pénalisant nos collègues à fort barème... Nous avons signalé à l'IA le risque d'un grand nombre de réclamations, les zones étant grandes et certains de nos collègues, à fort barème pourtant, pouvant se retrouver loin de leur domicile. L'IA nous a indiqué qu'il y aurait deux groupes de travail préalables au mouvement.
- **L'obligation de demander des zones** : nous avons demandé l'annulation de cette mesure qui oblige les collègues à TP cette année à demander leurs 3 derniers vœux dans des zones géographiques différentes et les sortants IUFM à demander leurs 5 derniers vœux dans des zones géographiques différentes. Mais pour l'IA, les vœux larges n'ont de sens que s'il y a contrainte. Nous lui avons appris que ces zones existent ailleurs sans qu'il y ait d'obligations ... Son optique est clairement de « forcer » les nominations à TD tout en prenant en considération les demandes de la NGM (le logiciel de gestion du personnel) et les contraintes du mouvement (un autre logiciel !).
- **Les postes à TD fermés l'an dernier** : nous rappelons à l'IA que de nombreux collègues ont été dénommés des postes de décharge pour les renommer à TP ... Il est demandé que l'IA interroge ces collègues qui ont perdu leurs postes l'année passée afin qu'ils puissent obtenir s'ils le souhaitent une priorité de nomination sur un poste "titulaire de secteur" de leur zone géographique. L'IA nous a spécifié que ce n'était plus du tout les mêmes postes et que ceux-ci seraient recomposés chaque année, néanmoins il étudie la demande et réserve sa réponse.

**Le SE-UNSA a renouvelé trois demandes spécifiques sans être entendu :**

- **Des points de rapprochement de conjoints.**
- **Des points de stabilité sur poste dans un grand secteur sud, pour les collègues qui font l'effort de demander des postes peu ou pas demandés.**
- **Un abondement de la liste des écoles rurales isolées, et donc des points de barème y afférant, pour mieux tenir compte des difficultés de certains postes.**

Nous attendons l'officialisation de la circulaire mouvement en espérant qu'il y aura encore quelques inflexions positives pour nos collègues !

## **CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS**

10 au 27 avril 2009 : Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants et saisie des vœux

4 juin 2009 matin : CAPD mouvement principal

4 juin 2009 après-midi : publication des résultats de la CAPD sur i-prof

Fin juin/ début juillet 2009 : publication des résultats de la phase d'ajustement

**Les 7 représentants des personnels ont voté contre ces modifications de la circulaire mouvement. Les 7 représentants de l'administration ont voté pour.**

## **Ensuite ont été abordées diverses questions :**

- L'IA a apporté quelques précisions concernant **les contrats d'EVS** : ils dépendent du type de contrat (beaucoup de partenaires : collectivités, pôles-emploi, ....). Malheureusement, dans certains cas, la nature même de ces contrats empêche le renouvellement de ceux-ci. Nous déplorons vivement cet état de fait et nos secrétaires nationaux attirent régulièrement l'attention des services des différents ministères quant au renouvellement et à la pérennisation de ces contrats que nous souhaitons tous. En l'état actuel, seules les personnes de plus de 50 ans ou les personnes reconnues handicapées peuvent voir leur contrat prolongé. N'hésitez surtout pas à nous contacter à ce sujet.
  
- **Les départs en formation CAPSH (nous contacter pour vos résultats) :**
  - **option A** : 1 candidature **0 départ**
  - **option B** : 2 candidatures **1 départ**
  - **option C** : 1 candidature **0 départ**
  - **option D** : 6 candidatures **6 départs**
  - **option E** : 5 candidatures **4 départs**
  - **option F** : 3 candidatures **2 départs**
  
- **Les courriers expédiés dans les écoles pour les 3 ans.**

L'IA a expliqué sa demande ainsi : face aux prévisions d'effectifs pour la rentrée 2008, il manquerait 850 enfants de 3 ans.(données base élèves). L'objet de cette enquête est donc de clarifier les données de fréquentation cette année et prévisionnelles pour la rentrée 2009, les chiffres de natalité en 2006 étant élevés, on devrait retrouver ces enfants dans nos écoles.

Pensez à nous communiquer vos coordonnées dès à présent pour les opérations du futur mouvement 2009 (pensez aussi à les transmettre à l'administration).

[22@se-uns.org](mailto:22@se-uns.org)